



Réf AMORCE : EAT 06-0
Mars 2020

Quelles stratégies territoriales face aux épisodes
de sécheresse et aux tensions sur la ressource en eau ?

Note introductive

PRÉAMBULE

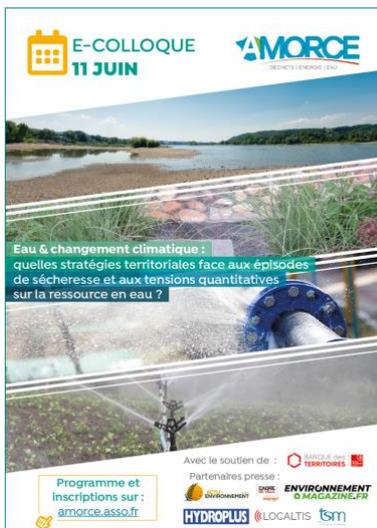
La plupart des départements métropolitains touchés par des arrêtés sécheresse, des restrictions d'arrosage et d'irrigation pendant plusieurs mois, des services publics d'eau au bord de la rupture d'approvisionnement, des rendements agricoles en fortes baisses, des centrales nucléaires à l'arrêt... L'été 2019 aura mis en exergue les conséquences dramatiques du changement climatique sur nos ressources et notre modèle de gestion de l'eau et les conflits d'usages grandissants auxquels nous allons devoir faire face, entre agriculture, production d'électricité, loisirs et alimentation en eau potable.

A la croisée des différents usages, les élus locaux doivent dès maintenant construire et mettre en œuvre de nouvelles stratégies territoriales pour faire face à ces tensions grandissantes sur les ressources en eau :

- En trouvant le **bon niveau d'action** et en incluant dans la gouvernance l'ensemble des acteurs du bassin versant (collectivités, agriculteurs, industriels, usagers domestiques, etc.)
- En mettant la **ressource en eau au cœur de l'aménagement des territoires**, sans hypothéquer leur développement économique ni leur attractivité
- En encourageant les bonnes pratiques d'**économies d'eau et la gestion active des ressources** : amélioration du rendement des réseaux, modernisation des équipements agricoles, rétablissement du cycle naturel de l'eau, développement de solutions de substitution, etc.
- En mobilisant tous les **leviers financiers possibles pour agir maintenant**, tout en maîtrisant les coûts pour les usagers des services publics d'eau potable.

AMORCE publie ce guide, dédié au sujet des tensions qualitatives sur les ressources en eau, afin de clarifier les notions techniques, le contexte réglementaire et de dresser le panorama des actions envisageables pour les territoires. Il invite les élus locaux à l'action afin de réduire l'impact des situations de sécheresse sur les territoires avec la mise en place d'une gouvernance adaptée.

Dans ce document, pour parler de tensions quantitatives sur les ressources en eau, on emploie également les termes de sécheresse et de déficit hydrique.



Le sujet a également été l'objet du e-colloque eau d'AMORCE en 2020.

Vous pouvez accéder aux [présentations des intervenants](#) et aux [rediffusions des demi-journées](#) sur notre [site internet](#) (code d'accès : AMOSECH20)

Sommaire du guide

Ce guide se compose de la présente note introductive (EAT 06-0) et de 12 fiches thématiques (disponibles en septembre 2020) qui peuvent être consultées de manière indépendante :

[Outils réglementaires de gestion concertée et de partage de la ressource en eau EAT 06-1.](#)

[Économies d'eau & patrimoine : comment réduire la consommation des **bâtiments et services publics** ? EAT 06-2.](#)

[Usages domestiques de l'eau : comment encourager les économies des usagers mais aussi des citoyens ? EAT 06-3.](#)

[Faire évoluer notre modèle **agricole** pour mieux préserver la ressource en eau..... EAT 06-4.](#)

Économies d'eau dans le **monde industriel** : utiliser moins d'eau en la consommant mieux et en la réutilisant plus..... EAT 06-5.

[Sécheresse : le **secteur touristique** en plein mutation EAT 06-6.](#)

Sécheresse : comment **gérer la crise**, avant, pendant et après ? EAT 06-7.

[MNRE&SFN - S'appuyer sur la nature pour lutter contre la sécheresse..... EAT 06-8.](#)

[Préserver la **qualité des ressources** en eau pour ne pas aggraver les tensions quantitatives.. EAT 06-9.](#)

[Utiliser des **eaux non conventionnelles** pour soulager la ressource en eau EAT 06-10.](#)

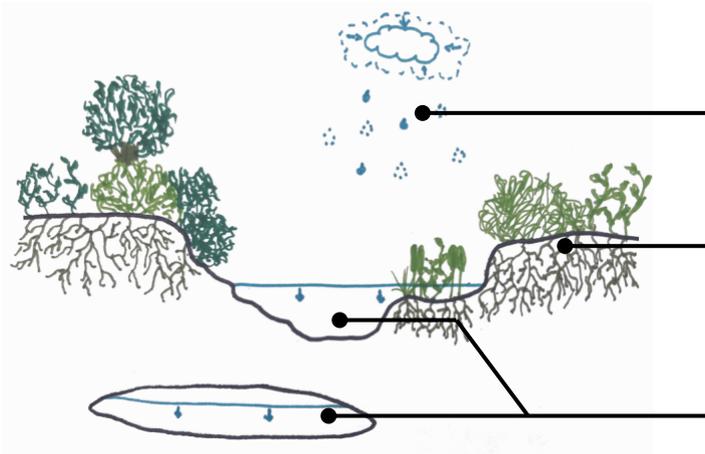
Quelles **aides et subventions** mobilisables pour les territoires qui s'engagent contre la sécheresse ?..... EAT 06-11.

Lexique EAT 06-12.

1. Contexte

1.1. La sécheresse : définition et tendances

1.1.1. Sécheresse, de quoi parle-t-on ?



Il existe différents types de sécheresse :

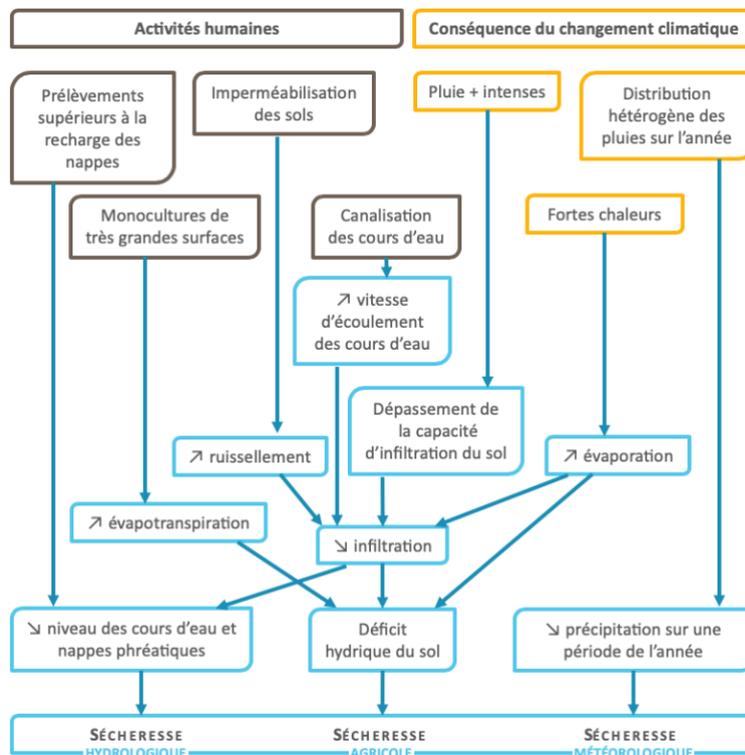
Sécheresse météorologique : déficit de précipitations par rapport aux normales saisonnières sur une certaine période.

Sécheresse agricole : combinaison du déficit de précipitations, de l'absorption de l'eau du sol par les plantes et de son évapotranspiration → déficit hydrique dans les deux premiers mètres du sol, impact sur la végétation.

Sécheresse hydrologique : déficit de précipitations, ruissellement, eau captée par la végétation... → baisse du niveau des masses d'eau superficielles et souterraines.

Pour finir, on parle de **sécheresse socio-économique, ou stress hydrique** lorsque l'ensemble des besoins en eau des activités socio-économiques ne peuvent être satisfaits par manque d'eau disponible.

Ainsi, la survenue d'une sécheresse a des origines multiples, pour partie naturelles mais est aussi largement influencée par les activités humaines et aggravée par le changement climatique, comme expliqué dans le schéma ci-dessous, qui est, bien sûr, non exhaustif.



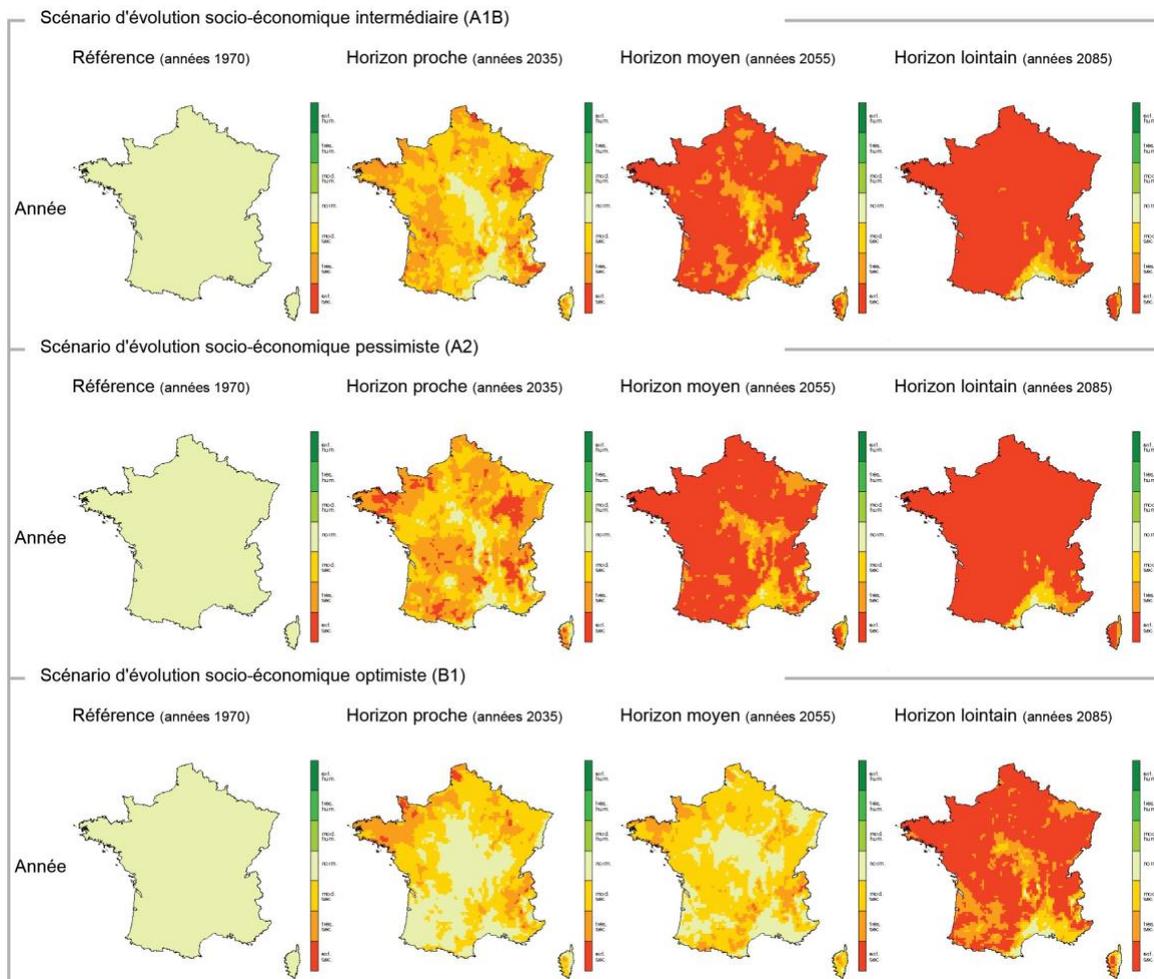
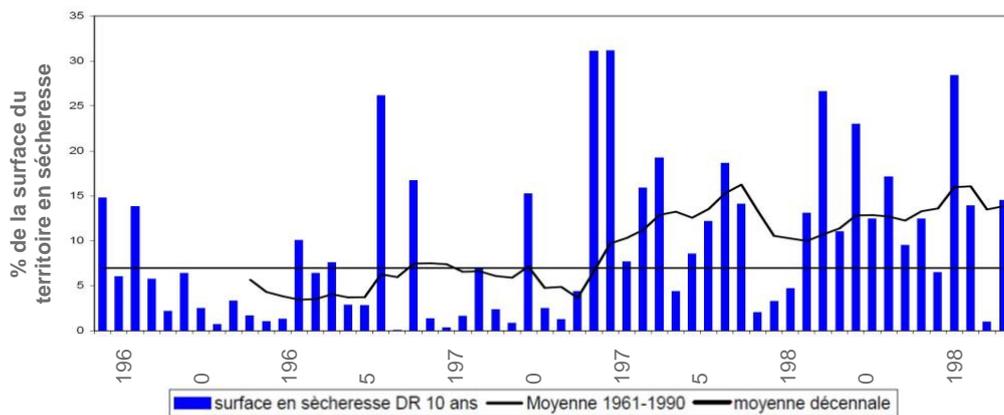
La sécheresse, un phénomène multi factoriel



1.1.2. Horizon 2085 : la sécheresse va devenir la norme

Les sécheresses sont de plus en plus fréquentes, longues et sévères depuis la fin des années 1980 et les projections réalisées par les différents groupes de chercheurs qui ont étudié l'avenir du climat ne laisse présager qu'une dégradation de la situation, même dans leurs scénarii les plus optimistes.

Surface touchée par la sécheresse en France chaque année (source : Météo France)

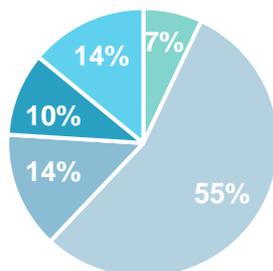


Scénarios d'évolution climatique du projet ClimSec, Météo-France, 2011

1.2. Prélèvements d'eau

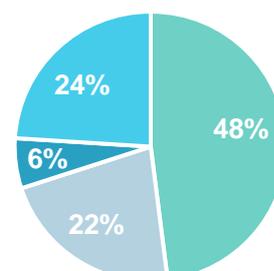
1.2.1. État des prélèvements en France

Prélèvements d'eau



Source : BNPE, 2013

Consommations d'eau



Source : Rapport annuel 2010 du Conseil d'État

En France, 38,5 milliards de m³ d'eau sont prélevés chaque année. Un tiers de ces prélèvements sont effectués dans des masses d'eau superficielles, le reste provient de nappes souterraines. Dans les périodes où l'eau est la moins abondante, certaines zones du territoire ont d'ores et déjà des besoins en eau supérieures aux quantités disponibles et certains prélèvements mettent en danger les écosystèmes.

Or l'étude *Explore 2070*, menée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), montre qu'à l'horizon 2065, **le débit moyen mensuel des cours d'eau devrait baisser de 10 à 40 % dans la moitié nord du territoire et de 30 à 50% dans la moitié sud**, pouvant même atteindre 70% dans les modèles les plus pessimistes. **La recharge des masses d'eau souterraines devrait quant à elle baisser de 10 à 25%** avec des baisses comprises entre 25 et 50% pour les zones les plus sévèrement touchées.¹

Les territoires sont inégalement touchés par cette problématique. Certains ont une ressource en perpétuelle tension alors que d'autres ont suffisamment d'eau pour subvenir à leurs besoins toute l'année. Mais les projections climatiques montrent que ces tensions tendent à apparaître ou à s'aggraver sur tout le territoire. Une stratégie d'atténuation et d'adaptation à la sécheresse doit donc être mise en place sur l'ensemble le territoire afin d'y faire face.

Les leviers à mobiliser sont globalement connus et les mêmes dans tous les bassins² mais l'ampleur et l'intensité de mobilisation de chaque action doit être adaptée aux spécificités de chacun. À l'heure où la ressource se raréfie, il faut sortir de la logique du « premier arrivé, premier servi » pour aller vers un réel partage de l'eau. C'est désormais à l'échelle des masses d'eau qu'il faut raisonner, plutôt qu'à celle des ouvrages.

CONSUMMATION OU PRELEVEMENT ?

On distingue les prélèvements d'eau de la consommation d'eau. Les prélèvements désignent toute l'eau qui est extraite du milieu naturel pour les activités humaines. Les consommations, elles, sont la partie de ces prélèvements qui ne sont pas restituées à l'aval, notamment celles qui sont utilisées pour l'irrigation car elles sont consommées par les plantes qui la resituent dans l'atmosphère sous forme d'évapotranspiration.

¹ BRGM, *Projet Explore 2070 – Évaluation de l'impact du changement climatique – Rapport final*, 2012
<http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-61483-FR.pdf>

² Ces leviers sont rassemblés dans : Les Agences de l'Eau, *Agir pour ne pas subir face au changement climatique*, 2018
www.lesagencesdeleau.fr/wp-content/uploads/2018/11/ae_changement_climatique_plaquette_web_2.pdf

2. Conséquences de la sécheresse

Voir fiche EAT 06 – 2

Pour les services publics des collectivités

Tension sur l'alimentation en d'eau potable

- Masses d'eau en tension → impact quantitatif et qualitatif pouvant conduire à l'arrêt du captage
- Approvisionnement par camion-citerne

Restriction / Interdiction :

- Nettoyage des voiries
- Arrosage

Autres impacts

- Dépérissement de la végétation
- Réduction des usages récréatifs et touristiques

Voir fiche EAT 06 – 3

Pour les usagers domestiques et les gestionnaires de bâtiments publics ou collectifs

Risques pour les usagers du service public d'eau

- Mesures de restriction de l'utilisation de l'eau
- voire rupture d'alimentation en eau potable

Restriction / interdiction :

- Remplissage des piscines
- Lavage des voitures
- Arrosage des jardins

Dégradation des bâtiments

- Apparition de fissures dans les murs des bâtiments fondés sur de l'argile (voir encadré)

Restrictions d'usage

Reconnaissance de catastrophe naturelle : une démarche de plus en plus complexe :

Lorsque des dommages sont causés par la sécheresse, des fissures par exemple, les propriétaires des biens endommagés peuvent être dédommagés par leur assurance à condition que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu pour sa commune. Il faut pour cela que la mairie en fasse la demande : Mairie → Préfecture → Ministère de l'Intérieur → Commission interministérielle → Décision.

Si actuellement, le processus est complexe et opaque avec une décision rendue sans explication, il risque de se complexifier encore dans les années à venir. La reconnaissance de catastrophe naturelle repose en effet sur le caractère exceptionnel des événements météorologiques en cause. Or, tous les scénarii prospectifs montrent une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des sécheresses. Ceux-ci ne seront donc plus exceptionnels et ne répondront plus aux critères de reconnaissance de catastrophes naturelles.

Voir fiche EAT 06 – 4

Pour les agriculteurs

Dégradation des cultures

- Dessèchement des plantes
- Baisse de rendements
- Augmentation des besoins en irrigation alors que l'eau est moins disponible

Incendies

- Départs de feu pendant la moisson

Restrictions / interdictions :

- Baisse des prélèvements autorisés pour l'irrigation
- Réduction des plages horaires

Voir fiche EAT 06 – 5

Pour le secteur industriel et énergétique

Manque d'eau de process

Réduction d'activité par manque d'eau comme matière première ou pour nettoyer, lubrifier, découper...

Restrictions / interdictions :

- Limitation des prélèvements et/ou stockage
- Restrictions spécifiques à chaque entreprise / activité

Réduction production d'énergie

Impact sur la production hydroélectrique (débit réservé sur les barrages) mais aussi sur le refroidissement des centrales nucléaires

Réduction d'activité

- Perte de rentabilité
- Baisse du service

Restrictions d'usage

Voir fiche EAT 06 – 6

Pour le secteur touristique et les gestionnaires de canaux

Tourisme fluvial et en lac compromis

- Baisse du niveau des canaux et lacs
- Fermetures de canaux anticipées
- Dommages matériels

Restrictions / interdictions :

- Chômage des canaux
- Impacts activités de loisirs

Sport d'hiver

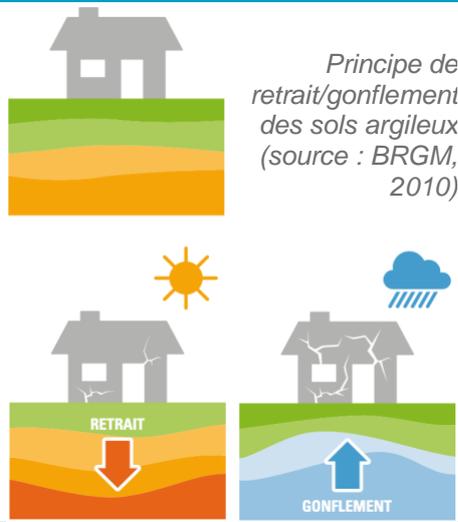
- Tensions sur la production de neige de culture

Manque d'eau potable

- Ressources en tension au pic de fréquentation

SOLS ARGILEUX ET DEGRADATION DES BATIMENTS

Les bâtiments fondés sur un sol argileux supportent très mal les alternances de sécheresses et d'épisodes pluvieux. Le comportement de l'argile est en effet très sensible à l'eau et leur volume peut beaucoup varier sous l'effet des variations d'humidité. Elles se rétractent en période de sécheresse et gonflent quand elles se gorgent d'eau, provoquant des mouvements du sol engendrant des fissures dans les murs des constructions qui se propagent jusqu'à fragiliser dangereusement leur structure.



3. Passer d'une gestion de crise à une gestion structurelle

Actuellement, la gestion de la sécheresse est discontinue, mise en place uniquement à l'occasion des crises estivales des années les plus sèches. Or, les tensions quantitatives sur la ressource vont se faire plus prégnantes à mesure que le changement climatique progresse. La gestion quantitative de l'eau doit passer d'une logique de crise à une **vision structurelle**, mais aussi s'imprégner de la **culture du résultat**.

En effet, comme le relève le rapport des députés Loïc Prud'homme et Frédérique Tuffnell³ sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau, **pour bien partager la ressource, il faut d'abord bien la compter**. Or aujourd'hui, les prélèvements d'eau sont encore insuffisamment connus, à la fois en quantité qu'en répartition temporelle puisque les déclarations, lorsqu'elles sont requises, sont annuelles. Cela limite du même coup la possibilité de suivre les progrès en termes d'économies d'eau et de quantifier l'efficacité des actions conduites.

Pour mener à bien la gestion quantitative de l'eau, il faut fixer des **objectifs à la fois ambitieux et atteignables** et suivre les résultats des actions menées en mettant en place des dispositifs de métrologie afin de connaître les prélèvements et de voir les progrès accomplis et les corrections à apporter.

Par ailleurs, les experts s'accordent tous à définir que l'échelle pertinente pour organiser la gestion de l'eau est celle des bassins et des sous-bassins hydrographiques, notamment celui des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Or cette échelle ne coïncide pas toujours avec le découpage administratif des départements, dont les préfets sont en charge de la gestion de la crise (avec les comités sécheresse), ni des structures compétentes en matière d'eau potable et de lutte contre le changement climatique. **Une bonne gestion nécessite donc une coordination renforcée :**

- entre les **départements concernés par une même masse d'eau**, pour une mise en cohérence des stratégies en période de crise, comme l'a soulevé la mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable dans son retour d'expérience sur la sécheresse de 2019⁴

ÉCHELLE HYDROGRAPHIQUE ?

Les experts s'accordent tous à définir que l'échelle pertinente pour organiser la gestion de l'eau est celle des bassins et des sous-bassins hydrographiques, c'est-à-dire des zones dans lesquelles chaque goutte d'eau touchant le sol s'infiltré ou ruisselle vers un point unique, l'exutoire. Ils peuvent être vus comme des baignoires au fond et aux parois irréguliers dont le trou d'évacuation serait l'exutoire.

³ Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, *Rapport d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau*, 2020

www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/l15b3061_rapport-information

⁴ CGEDD, *Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2019 dans le domaine de l'eau*, 2019

www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/012985-01_rapport-publie_cle53bbd3.pdf

- entre les **structures en charge de la gestion du milieu aquatiques** (masses d'eau) et les intercommunalités qui pilotent bien souvent l'alimentation en eau potable mais aussi la stratégie locale de lutte et d'adaptation au changement climatique et du développement urbain et économique (liens à renforcer entre les SAGE et les PCAET, PLU, Schéma Directeur d'Eau Potable... mais aussi les plans régionaux - SRADDET)
- entre les différents **usagers qui ont un impact sur la ressource** (biodiversité, services publics d'eau potable, exploitants agricoles, industriels...)

Pour AMORCE, il est nécessaire d'anticiper les impacts du changement climatique en généralisant les SAGE à l'ensemble du territoire, sans attendre l'apparition des tensions afin de commencer à mettre en œuvre les mesures nécessaires aussi tôt que possible. En effet, les résultats des actions de préservation des ressources en eau s'inscrivent souvent dans des temps longs.

Afin d'engager une gestion structurelle de la ressource en eau, il est nécessaire d'avoir une vision globale du bassin hydrographique et de ses enjeux à court et long terme. Pour y parvenir, il peut être utile de mettre en place une étude prospective comme celle d'Adour 2050⁵ (voir la note EAT 06 – 7, p2). Celle-ci a été co-construite avec de nombreux acteurs du territoire afin de prendre en compte tous les usages et enjeux (inondations, urbanisation, agriculture, tourisme, gouvernance...). Elle a permis de choisir un scénario souhaitable pour le territoire et d'avoir ainsi une ligne de conduite cohérente pour l'ensemble des usages dans les années à venir. Elle s'est ensuite déclinée en une centaine de mesures dont de nombreuses structures peuvent s'emparer : les communes et leurs groupements, les industriels...

4. Repenser la gouvernance de l'eau

Nous disposons aujourd'hui de nombreux outils pour atténuer et s'adapter à la sécheresse, la question aujourd'hui n'est plus « que faire ? » mais plutôt « qui fait quoi, comment et à quelle échelle ? ». Ainsi, les enjeux de gestion de l'eau, en France comme partout dans le monde, sont aujourd'hui avant tout des questions de **gouvernance** et donc un sujet éminemment politique dont les élus doivent s'emparer. Pour aider à structurer cette gouvernance, les territoires peuvent notamment s'inspirer des standards établis par l'OCDE autour de 3 notions : Efficacité, Efficience et Engagement⁶.



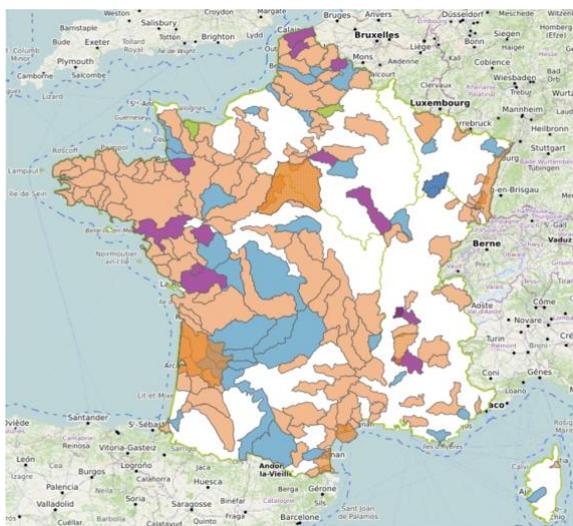
Schéma représentant les éléments de la gouvernance de l'eau, OCDE, 2015

⁵ Institution Adour, *Étude prospective Adour 2050*, 2019 <https://www.institution-adour.fr/adour-2050.html>

⁶ OCDE, *Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau*, 2015 www.oecd.org/cfe/regionaldevelopment/Principes-OCDE-gouvernance-eau_brochure.pdf.

Dans le modèle français, les **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** et les **Commissions Locales de l'Eau (CLE)**⁷ sont les structures au cœur de la gestion concertées des ressources en eau, même si actuellement, ils ne couvrent pas l'intégralité du territoire national (voir carte ci-dessous) et que leur émergence est parfois assez longue (on parle souvent de 8 à 10 ans). Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), encouragés depuis 2019 par l'État, peuvent permettre de pallier à l'absence de SAGE ou de répondre à l'urgence d'une problématique en attendant son émergence.

Lors du e-colloque d'AMORCE en juin 2020, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) a estimé souhaitable qu'à terme, les SAGE et les CLE couvrent l'ensemble des masses d'eau et deviennent les porteurs de ces PTGE, l'État n'ayant finalement qu'un rôle d'initiateur ou de tiers de confiance pour faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes.



LEGENDE :

- SAGE en instruction
- SAGE en révision
- SAGE en élaboration
- Périmètre à dominante « eau souterraine »
- SAGE mis en oeuvre (hors révision)

Cartographie des de la mise en œuvre des SAGE, Gest'eau, 2020

De plus, il est important de rappeler que la mise en place de PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) doit permettre « d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant » : le volet économie d'eau et l'adéquation des besoins avec la ressource du territoire est donc le socle indispensable de tout PTGE, pour réduire les risques de **maladaptation**.

En effet, les actions d'économies d'eau et de sobriété d'usage doivent être associées à des baisses de prélèvements, sans quoi les économies d'eau sur un poste permettraient simplement une augmentation des consommations sur un autre. Il est indispensable d'**inscrire la réflexion dans le long terme**, afin de ne pas mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique dépendant elles-mêmes du climat, comme la production de neige artificielle, par exemple. La vision à long terme consiste aussi à anticiper les changements de pratiques pour mettre en place dès aujourd'hui des projets qui seront pertinents lorsqu'ils seront achevés. Il faut par exemple tenir compte des changements de pratiques agricoles dans le processus de décision de construction d'une retenue d'eau pour de l'irrigation.

5. Moyens d'action des collectivités

Bien que des actions du monde agricole et industriels soient indispensables pour relever le défi de la sécheresse, les collectivités (communes, groupements de communes, départements et régions) sont aussi des acteurs clés de l'adaptation aux sécheresses en vertu de :

- leurs compétences cycle de l'eau, principalement eau potable et GEMAPI
- leur compétence d'aménagement du territoire et de dynamisme économique
- leur qualité de gestionnaires de patrimoine public et d'utilisateurs d'eau

⁷ Les Commissions Locales de l'Eau peuvent être vues comme des sortes de parlements de l'eau à l'échelle d'une masse d'eau.

Les actions de soulagement des tensions quantitatives s'articulent autour de quatre axes qui doivent s'inscrire dans une démarche globale et cohérente de gestion de la ressource à l'échelle du sous-bassin versant :



- Le **partage de la ressource**, la gérer collectivement pour répondre aux besoins tout en respectant l'équilibre des masses d'eau (la réserve doit être supérieure aux besoins, y compris ceux des milieux naturels)
- Les **économies d'eau**, consommer moins pour prélever moins
- La favorisation de l'**efficacité des précipitations**, permettre à l'eau pluviale de s'infiltrer là où elle tombe afin de **recharger** les réserves d'eau des sols superficiels et des nappes souterraines
- La **substitution** vers une ressource moins en tension : une fois que les besoins sont réduits au minimum par la mise en œuvre d'une gouvernance partagée et d'actions d'économies d'eau, mieux répartir ces besoins en eau entre les ressources disponibles

5.1. Partage de la ressource

Les collectivités (communes, groupements de communes, départements et régions) sont des acteurs clés de l'adaptation aux sécheresses en vertu de :

- leurs compétences cycle de l'eau, principalement eau potable et GEMAPI
- leur compétence d'aménagement du territoire et de dynamisme économique
- leur qualité de gestionnaires de patrimoine public et d'utilisateurs d'eau.

Toutefois, les marges de manœuvre les plus importantes sont entre les mains d'autres acteurs, en particulier les irrigants⁸ et les industriels⁹, selon les bassins. Les élus locaux ont donc un rôle d'animation et d'accompagnement de ces acteurs pour les encourager dans ce processus.

5.2. Économies d'eau

Une fois que la vision globale du territoire est définie à l'échelle du sous-bassin, les collectivités peuvent s'en emparer pour agir chacune sur son territoire. Elles peuvent alors mettre en place une démarche globale d'économies d'eau : du diagnostic au suivi des résultats, en passant par la mise en œuvre d'actions à différents niveaux. Il est utile pour cela de désigner une personne qui sera responsable du suivi des consommations d'eau de la collectivité et pourra piloter cette démarche¹⁰.

⁸ AMORCE, EAT 06 – 4 Faire évoluer notre modèle agricole pour mieux préserver la ressource en eau, 2020

⁹ AMORCE, EAT 06 – 5 Économies d'eau dans le monde industriel - utiliser moins d'eau en la consommant mieux et en la réutilisant plus, 2020

¹⁰ AMORCE, EAT 06 – 2 Économies d'eau & patrimoine : comment réduire la consommation des bâtiments et services publics, 2020

Dès le début du processus, il est indispensable de mener une politique de gestion patrimoniale avec une chasse aux fuites dans les canalisations du réseau d'eau potable afin de les localiser, réparer les plus importantes et ainsi augmenter le rendement des réseaux.

Elles ont également une marge de manœuvre grâce à leurs services publics d'eau potable et d'assainissement qui génèrent de grandes quantités d'eau, notamment lors du rétro-lavage de leurs filtres et de la purge de leurs réseaux. Ces eaux sont souvent rejetées dans le réseau ou infiltrées dans le milieu naturel. Elles pourraient pourtant être réutilisées, à condition de respecter les normes sanitaires en vigueur, pour nettoyer les voiries ou arroser les espaces verts, par exemple. On parle d'eaux non conventionnelles (Cf. publication [AMORCE EAT 04](#))

Les consommations domestiques ou assimilées peuvent également être optimisées grâce à des actions de la collectivité. Celle-ci peut ainsi mener des campagnes de sensibilisation, distribuer/faciliter l'accès à du matériel hydroéconome (réducteur de débit, chasses d'eau double-flux...) et former ses habitants à un arrosage raisonné de leurs jardins. Elles peuvent également mener des actions sur ses bâtiments publics, à commencer par un suivi des consommations : établissements scolaires, établissements sportifs et culturels, bureaux et services techniques....

5.3. Efficacité des précipitations

La tendance actuelle à la végétalisation et la non artificialisation nette des villes est favorable à la reconquête de l'efficacité des pluies pour recharger les milieux aquatiques. Pour permettre l'infiltration des pluies là où elles tombent, il faut s'engager fortement dans la désimperméabilisation des villes en laissant une place importante au végétal, aux revêtements perméables et dans le déraccordement au réseau, en incitant à la gestion des eaux pluviales à la source pour les nouvelles constructions comme les rénovations.

5.4. Substitution vers une ressource moins en tension

Si la sobriété des usages de l'eau ne suffit pas à respecter l'équilibre des masses d'eau du territoire, il est possible de substituer certains prélèvements par l'usage d'une ressource alternative :

- Des **Eaux Non Conventionnelles** (eaux de pluie, eaux usées traitées, eaux d'exhaure...), sous réserve que le projet soit écologiquement, hydrauliquement et énergétiquement pertinent et que les normes sanitaires soient respectées¹¹.
- Le **prélèvement d'eau brute** dans une ressource moins en tension que la ressource sollicitée pour l'eau potable : source, prise en rivière, forage dans une autre nappe... Il est toutefois indispensable au préalable de mener une réflexion sur la cohérence environnementale globale de ce nouveau prélèvement pour qu'il ne soit pas à l'origine de dégradation des milieux naturels.
- La création d'une **retenue de substitution** peut être envisagée pour permettre un report temporel du prélèvement. La retenue se remplit en effet en automne-hiver, au moment où l'eau est abondante, et l'eau est utilisée plus tard, souvent en période estivale. La construction d'une retenue ne doit cependant pas être une réponse systématique aux tensions quantitatives car elle a un impact non négligeable sur les milieux naturels et le cycle de l'eau et un rendement réduit par l'évapotranspiration.

¹¹ AMORCE, EAT 06 – 10 Utiliser des eaux non conventionnelles pour soulager la ressource en eau, 2020

CONCLUSION

Ce guide, constitué de la présente note introductive et de 12 fiches thématiques, explique les phénomènes de tensions quantitatives, synthétise les enjeux de la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique et expose des leviers à disposition des collectivités pour faire face à la sécheresse.

La gestion de l'eau est un sujet éminemment politique et la question de sa gouvernance est essentielle : ainsi, ce sujet des tensions sur les ressources doit être un enjeu fort des mandats locaux qui démarrent en 2020 mais aussi se trouver au cœur des politiques régionales.

Pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation à la sécheresse nécessaires au maintien du bon fonctionnement de notre modèle de partage de l'eau, il est nécessaire de renforcer la connaissance des prélèvements pour pouvoir se fixer collectivement des objectifs chiffrés et pouvoir ainsi contrôler les efforts de chacun. Il faut pour cela travailler à une échelle adaptée, celle des périmètres hydrographiques, et en concertation avec tous les acteurs concernés, grâce à la généralisation des instances comme les SAGE. De plus, face à des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses et de plus en plus fréquents, il est indispensable de passer d'une logique de gestion des crises à la mise en place de solutions structurelles coordonnées, dont la base systématique doit être la sobriété. Ainsi, la gestion de la ressource doit devenir structurelle et s'imprégner d'une culture du résultat en fixant des objectifs chiffrés, des moyens pour les mesurer et des échéances pour les atteindre.

Ces travaux doivent aussi être menés avec un cadre décloisonné entre politique nationale et territoriale de l'eau, mais aussi à l'échelle locale, entre stratégie de lutte contre le dérèglement climatique, attractivité du territoire et de gestion durable de l'eau.

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez
aux échanges de son réseau

Pour aller plus loin

- **Projet Explore 2070 – Évaluation de l'impact du changement climatique – Rapport final**, BRGM, 2012 - <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-61483-FR.pdf>
- **Agir pour ne pas subir face au changement climatique**, Les Agences de l'Eau, 2018
www.lesagencesdeleau.fr/wp-content/uploads/2018/11/ae_changement_climatique_plaquette_web_2.pdf
- **Rapport d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau**, Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, 2020
www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/115b3061_rapport-information
- **Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse 2019 dans le domaine de l'eau**, CGEDD, 2019 - www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/012985-01_rapport-publie_cle53bbd3.pdf
- **Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau**, OCDE, 2015
www.oecd.org/cfe/regionaldevelopment/Principes-OCDE-gouvernance-eau_brochure.pdf
- Info Sécheresse : <https://info-secheresse.fr>
- **Sécheresse : les 4 niveaux d'alerte**, En Immersion, 2020
<https://enimmersion-eau.fr/secheresse-les-4-niveaux-dalerte/>

Réalisation

AMORCE - Pôle Eau,
Emilie DEFOORT et Muriel FLORIAT

AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorce@amorce.asso.fr

www.amorce.asso.fr -  @AMORCE

